

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 5 Février 2018**

**Objet**

**Convention  
pluriannuelle  
association de  
préfiguration UNIRE.  
Avenant.  
Approbation.  
Autorisation de  
signature**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 janvier 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,  
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN,  
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN,  
Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG,  
M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, M. LERAUT,  
M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. ROBERT, M. CALT,  
Mme VELU, M. BELLOC, M. HADON, M. GELOS, M. DROILLARD**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme N. LACUEY à M. J-J. PUYOBRAU - M. GALAN à Mme DURLIN  
Mme LAQUIEZE à M. BAGILET - Mme LARUE à M. CAVALIERE  
M. VERBOIS à M. CALT - Mme FEURTET à M. ROBERT**

33

**Mme Martine CHEVAUCHERIE a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 18 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention pluriannuelle avec l'Association de Préfiguration Unissons nos idées pour réussir ensemble (U.N.I.R.E.) et autorisé Monsieur le Maire à signer celle-ci.

Pour rappel, cette association de préfiguration a été déclarée en Préfecture par les deux conseils d'administration des associations déclarées en Centre social (l'association Espace Social et Culturel du Haut Floirac et l'association des Usagers du Centre Social et Culturel du Bas Floirac. Cette association est la préfiguration d'une fusion qui doit se traduire à terme par la création d'un centre social et d'un équipement de vie sociale intervenant à partir des équipements actuels sur l'ensemble de la commune.

Les démarches entreprises par les deux associations en vue de la fusion ayant pris du retard en raison de demandes complémentaires de chaque comité d'entreprise, l'un des futurs cosignataires, en l'occurrence la Caisse d'allocations familiales, souhaite qu'à cette convention soient apportés un complément en préambule et une modification à l'article 16, visant à permettre la signature de celle-ci.

En conséquence, conformément à l'article 18 autorisant la modification de la convention par avenant, il est proposé la nouvelle convention ci-jointe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7,  
Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Démocratie participative en date du 9 janvier 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**APPROUVE** les modifications apportées à la convention pluriannuelle Association de Préfiguration U.N.I.R.E.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	<b>33</b>
Pour :	33
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 6 février 2018**

**Le Maire,**



**Jean-Jacques PUYOBRAU**